HADALU

des compétences associées

> *des médecins (dont un gynécologue-obstétricien), des infirmières et une sage-femme assurent la coordination de la prise en charge du patient.*

> *kinésithérapeutes, infirmières, aides-soignantes, psychologues, diététiciennes, pharmaciens et préparateurs en pharmacie sages-femmes de ville complètent cette prise en charge.*

Une équipe pluridisciplinaire
qui se réunit et réévalue régulièrement
l'état de santé du patient
en concertation avec son médecin traitant.

des avantages pour tous

> une **proximité** avec l'entourage favorisée,

> des soins quotidiens dans le **confort** de son domicile,

> une **permanence des soins**,

> une prise en charge **personnalisée** et adaptée à l'environnement familial,

> une coordination efficace de tous les intervenants **autour du patient**.

écoute et respect de la part des uns et des autres

COLLABORATION :
PATIENT - ÉQUIPE - ENTOURAGE

24h/24 et 7j/7

HADALU
Hospitalisation à Domicile du Lunévillois

Centre Hospitalier de Lunéville
6 Rue Girardet
54 300 LUNEVILE

Tél : 03 83 76 12 12
Fax : 03 83 74 38 97

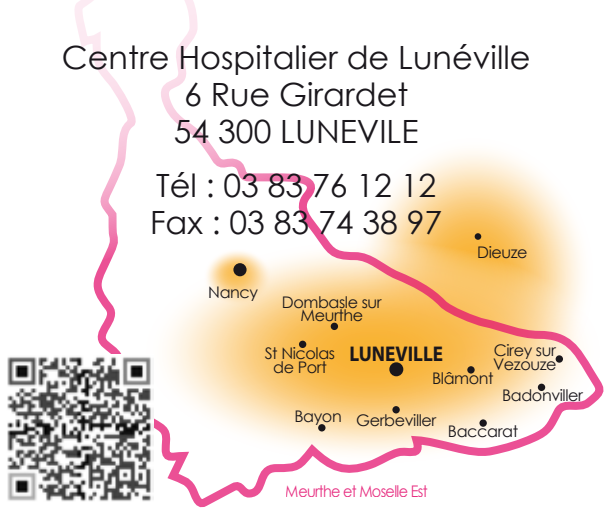

Pour nous contacter

Permanence téléphonique
24h/24 et 7j/7

03 83 76 14 13

Fax : 03 83 76 13 55
Courriel : hadalu@ch-luneville.fr

HADALU
Soigner à Domicile

L'hôpital à la maison

Centre Hospitalier
Lunéville

Qu'est-ce que l'HADALU ?

L'**Hospitalisation À Domicile** propose une prise en charge globale du patient à son domicile, pour une **durée limitée**, en assurant des **soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés**.

L'HADALU est le service d'Hospitalisation à Domicile du Centre Hospitalier de Lunéville.

L'équipe hospitalière de l'HADALU et les professionnels libéraux assurent la **permanence et la continuité des soins**. Une organisation permet au patient d'avoir un interlocuteur **24h sur 24 et 7j sur 7**.

Le patient bénéficie des mêmes équipements qu'à l'hôpital (lit médicalisé, perfusion, oxygène, traitement anti-douleur...). Ils lui sont prescrits et installés à domicile.

Le patient peut aussi dans certains cas bénéficier de prestations d'aides à domicile (U2AF54, ADMR, ADAPA...)

Qui peut en bénéficier ?

Tout assuré social du territoire Lunévillois ou du Pays du Sel et du Vermois peut bénéficier de l'hospitalisation à domicile.

Cependant un certain nombre de motifs d'admissions sont définis :

Cancérologie
Soins palliatifs
Médicaments intraveineux
Pansements complexes
Assistance à nutrition
Traitement post chirurgical
Éducation, Rééducation, Réadaptation
Nursing lourds
Antalgiques
Périnatalité
Autres traitements...

Qui prescrit ?

L'hospitalisation à domicile est prescrite par un médecin généraliste ou spécialiste exercant dans un établissement de santé public ou privé. Cette prescription est l'objet d'un consensus entre le médecin prescripteur, le médecin traitant du patient et le médecin coordonnateur de l'HADALU.

Qui intervient ?

Le médecin coordonnateur prononce l'admission à l'HADALU, en concertation avec l'infirmière et/ou la sage femme coordonnatrice. Il organise le fonctionnement médical de la structure, veille à la bonne organisation des soins et à la transmission des informations médicales.

Le médecin traitant est responsable du suivi du patient à domicile. Il a la responsabilité des traitements mis en œuvre.

L'ensemble des professionnels de santé associés à la prise en charge du patient, sages-femmes, infirmiers, aides-soignants, kinésithérapeutes, psychologues, diététiciens, assistants sociaux (hospitaliers et liberaux), professionnels de la Protection Maternelle et Infantile, se rendent également au domicile du patient.

La pharmacie du centre hospitalier fournit les traitements prescrits, un transport est assuré au domicile du patient.

Associer la qualité des soins hospitaliers au confort de la maison, pour rassurer et privilégier le bien être du patient